

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commissions réunies
de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire,
des Crèches, de la Culture et du Tourisme
et des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Vendredi 2 juillet 2021 – 14h00
Rue du Lombard 69 à 1000 Bruxelles
Salle des séances plénières et en visioconférence

Mesures sanitaires

- ❖ La commission plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La Présidente et les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions orales sont autorisés en salle. Ils doivent intervenir en présentiel (pas de prise de parole à distance, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine).
- ❖ Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Les membres du Gouvernement participent à la réunion en présentiel.

Ordre du jour

1. Interpellations et question orale déposées dans le cadre de la thématique de « La situation des sans-papiers à Bruxelles » - Suivi du Jeudi de l'hémicycle
 - Interpellations
 - 1.1.a. Interpellation de Mme Latifa Aït-Baala, adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la santé des personnes sans-papiers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les mesures ci-dessus sont d'actualité.
Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/écouter-les-séances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrClYeedIg>.

- 1.1.b. et interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer, adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la santé des personnes sans-papiers
- 1.1.c. et interpellation jointe de M. Michael Vossaert, adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la promotion de la santé et l'action sociale en faveur des personnes sans-papiers
- 1.1.d. et interpellation jointe de M. Jamal Ikazban, adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la situation des sans-papiers en grève de la faim à Bruxelles
- Question orale
- 2. Question orale de M. Christophe De Beukelaer, adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant l'accessibilité des BAPA aux personnes sans-papiers
- Interpellations (suite)
- 3.1.a. Interpellation de M. Hicham Talhi, adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'accessibilité à Bruxelles Formation par les personnes sans-papiers
- 3.1.b. et interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer, adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'ouverture des formations professionnelles aux sans-papiers
- 3.1.c. et interpellation jointe de M. Michael Vossaert, adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant les formations offertes aux jeunes sans-papiers

2. Divers

Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli

Vice-présidences : M. Sadik Köksal et Mme Stéphanie Koplowicz

Membres effectifs :

PS : M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoule, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh

DéFI : M. Sadik Koksal, Mme Joëlle Maison

PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

**Composition de la commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé**

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmeray, M. Jamal Ikaazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Loksowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijns

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.* »

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».